

# Résumé des activités professionnelles des gérant-e-s de caisses de pension

<b>A</b>	<b>Développer la caisse de pension / assurer la réalisation du planning</b>	<b>A-1</b> Assurer la direction de la caisse de pension	<b>A-2</b> Observer et analyser le marché de la prévoyance	<b>A-3</b> Veiller à la gouvernance et le système de contrôle interne (SCI)	<b>A-4</b> Assurer la gestion des risques	
<b>B</b>	<b>Veiller à l'organisation et à l'encadrement du personnel de la caisse de pension</b>	<b>B-1</b> Élaborer et appliquer les plans d'organisation structurelle et fonctionnelle	<b>B-2</b> Assurer la direction des collaborateurs et collaboratrices	<b>B-3</b> Déterminer les principes de la gestion du personnel et les appliquer	<b>B-4</b> Élaborer, ajuster et faire respecter le règlement intérieur concernant le personnel	
<b>C</b>	<b>Soutenir et appuyer le conseil de fondation</b>	<b>C-1</b> Collaborer avec le conseil de fondation pour lancer le processus stratégique	<b>C-2</b> Préparer et accompagner les réunions du conseil de fondation	<b>C-3</b> Rédiger et soutenir des rapports et des demandes	<b>C-4</b> Veiller à la mise en œuvre des décisions du conseil de fondation	<b>C-5</b> Gérer les élections du conseil de fondation
<b>D</b>	<b>Assurer la communication / faire des présentations</b>	<b>D-1</b> Élaborer et appliquer le plan de communication	<b>D-2</b> Informers les différents acteurs et les accompagner dans la communication	<b>D-3</b> Assurer les relations et la sensibilisation publiques, gérer la collaboration avec les spécialistes en communication externes	<b>D-4</b> Maîtriser les techniques de présentation	<b>D-5</b> Rédiger des rapports à contenu scientifique et des présentations
<b>E</b>	<b>Agir conformément aux lois, ordonnances, règlements et directives</b>	<b>E-1</b> Analyser et interpréter les dispositions réglementaires et veiller à leur mise en œuvre	<b>E-2</b> Observer l'évolution de la réglementation et en déduire une éventuelle nécessité d'intervenir	<b>E-3</b> Suivre l'évolution de la jurisprudence	<b>E-4</b> En conséquence, veiller à la mise à jour des documents de base de la fondation	
<b>F</b>	<b>Veiller à une organisation correcte des placements</b>	<b>F-1</b> Soutenir le processus de placement et veiller à sa mise en œuvre	<b>F-2</b> Mandater les études ALM et suivre leur réalisation, intégrer leurs résultats	<b>F-3</b> Contribuer au choix de prestataires externes et conclure les contrats	<b>F-4</b> Mettre en œuvre les décisions de placement, surveiller les placements effectués	<b>F-5</b> Connaître et appliquer les normes de durabilité (ESG)

<b>G</b>	<b>Être familiarisé-e-s avec les principes actuariels et évaluer leurs conséquences</b>	<b>G-1</b> Connaître les principes des mathématiques financières	<b>G-2</b> Connaître les principes et les applications de la statistique et du calcul de probabilité	<b>G-3</b> Évaluer les modifications des cotisations et des prestations	<b>G-4</b> Connaître et évaluer les éléments actuariels des comptes annuels	<b>G-5</b> Savoir collaborer pleinement avec les expert-e-s en prévoyance professionnelle
<b>H</b>	<b>Assurer les finances et la comptabilité</b>	<b>H-1</b> Assurer l'organisation de la comptabilité	<b>H-2</b> Veiller à l'application des normes de comptabilité et d'établissement des comptes	<b>H-3</b> Soutenir activement la révision des comptes annuels	<b>H-4</b> Organiser et surveiller la planification financière	
<b>I</b>	<b>S'assurer du bon fonctionnement des technologies d'information</b>	<b>I-1</b> Garantir la continuité des opérations	<b>I-2</b> Garantir la sécurité et la protection des données	<b>I-3</b> Élaborer le programme d'archivage, surveiller l'archivage	<b>I-4</b> Connaître le potentiel de la numérisation	<b>I-5</b> Observer les développements technologiques, lancer et surveiller des projets dans ce domaine
<b>K</b>	<b>Être au courant des aspects économiques et sociaux</b>	<b>K-1</b> Observer activement les interrelations, les variables et les évolutions macroéconomiques	<b>K-2</b> Dédire les opportunités et les risques en fonction du paysage macroéconomique	<b>K-3</b> Intégrer les aspects de durabilité dans son entreprise / caisse de pension / institution de prévoyance	<b>K-4</b> Identifier les tendances et les évolutions et en déduire les actions nécessaires	
<b>L</b>	<b>Fidéliser la clientèle et l'élargir et/ou l'acquérir</b>	<b>L-1</b> Déterminer la stratégie d'élargissement et/ou d'acquisition de la clientèle et la stratégie de croissance	<b>L-2</b> Renforcer, développer et soigner les relations avec la clientèle existante.	<b>L-3</b> Mener des entretiens complexes	<b>L-4</b> Encadrer les partenaires commerciaux	

# PROFIL DU MÉTIER

<p><b>1 Domaine d'activité</b></p> <p>Groupes cible, interlocuteurs, clientèle</p>	<p>Les gérant-e-s de caisses de pension sont des expert-e-s dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Ils/elles gèrent des caisses de pension de manière autonome et épaulent les organes des fondations dans leurs décisions. Ils/elles réalisent ces décisions avec professionnalisme et compétence.</p> <p>Ils/elles sont en mesure d'assurer la direction d'une caisse de pension en termes d'organisation et d'expertise et de conduire le développement et la réalisation de projets. Ils/elles sont à même d'encadrer les employé-e-s, de fixer des objectifs, d'en évaluer la réalisation et de mener des entretiens d'évaluation</p> <p>Les gérant-e-s de caisses de pension sont à même de conseiller les assuré-e-s affilié-e-s pour toute question juridique et actuarielle</p> <p>Ils/elles exercent leur métier dans une fonction de direction au sein d'une caisse de pension, d'une institution collective ou commune, d'une autorité de surveillance, d'une banque, d'un assureur ou d'une société de révision.</p> <p>Ils/elles coopèrent avec les autorités de surveillance, les expert-e-s en assurances de pension et les sociétés de révision ; ils/elles s'engagent activement dans des associations professionnelles. Ils/elles suivent des formations professionnelles continues afin de parfaire leurs compétences, ils/elles s'intéressent aux questions de développements économique, social, technologique et écologique et sont à même de proposer des mesures en conséquence.</p>
--	--

<p><b>2. Compétences opérationnelles essentielles</b></p> <p>Activités : Responsabilités</p>	<p>Les gérant-e-s de caisses de pension avec diplôme fédéral dirigent des caisses de pension de manière autonome ou occupent des fonctions de direction au sein d'une institution collective ou commune.</p> <p>Ils/elles sont à même:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'organiser et de structurer des institutions de prévoyance, de mettre en œuvre des réorganisations.</li> <li>• de diriger leurs collaborateurs et collaboratrices avec professionnalisme et compétence relationnelle. d'appliquer les principes de la gestion des ressources humaines.</li> <li>• de seconder les membres du conseil de fondation dans leur fonction de direction et contribuer à la préparation de leurs réunions.</li> <li>• d'assurer en toute circonstance la communication interne et externe en temps utile et de manière compétente.</li> <li>• de réaliser et d'assurer la gouvernance de la caisse de pension.</li> <li>• d'analyser et d'interpréter les dispositions réglementaires et de veiller à leur mise en œuvre. d'observer activement l'évolution de la législation et d'en déduire les mesures appropriées.</li> <li>• de soutenir le processus de placement et de veiller à sa mise en œuvre. de mandater les études ALM et de suivre leur réalisation. de surveiller les placements et de conclure des contrats avec des contreparties externes. d'appliquer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).</li> <li>• d'évaluer les opportunités, les risques et les coûts des placements durables et non-durables et d'agir en conséquence.</li> <li>• d'appliquer les principes actuariels et mathématiques. d'assurer une prévoyance professionnelle correcte et précise du point de vue actuariel et de collaborer activement avec l'expert-e en prévoyance professionnelle.</li> <li>• d'élaborer et de mettre à jour l'organisation structurelle des finances et de la comptabilité selon les normes et directives applicables. d'exercer des fonctions de contrôle et de surveillance, d'assurer l'établissement des comptes. d'analyser et d'évaluer la situation financière, de définir et de réaliser des mesures en conséquence.</li> </ul>
--	---

- |  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• d'assurer le fonctionnement correct des technologies informatiques et leur développement. de lancer et de surveiller des projets dans les domaines de la numérisation et des technologies informatiques d'assurer la sécurité, la protection et l'archivage des données.</li><li>• de suivre des formations professionnelles continues afin de parfaire leurs compétences et d'assurer la formation professionnelle continue de leurs collaborateurs et collaboratrices.</li></ul> |
|--|--|

### 3. Pratique professionnelle

Autonomie,  
créativité / esprit d'innovation,  
environnement de travail,  
conditions de travail

Les gérant-e-s de caisses de pension secondent le/la président-e du conseil de fondation lors de la préparation des réunions du conseil, ils/elles soutiennent les membres du conseil de fondation dans leurs résolutions et en assurent la mise en œuvre.

Les gérant-e-s de caisses de pension assurent en toute circonstance la communication interne et externe. Ils/elles se servent des techniques de présentation actuelles.

Les gérant-e-s de caisses de pension suivent personnellement l'évolution de la législation et mettent à jour les règlements et les principes de base de leur institution en conséquence.

Ils/elles définissent les processus de placement, sont en mesure de les organiser et d'assurer leur réalisation et leur surveillance. Ils/elles connaissent les critères ESG applicables au processus de placement. Ils/elles savent les évaluer et les appliquer.

Ils/elles maîtrisent les principes et relations actuariels et ceux des mathématiques financières et savent les appliquer.

Ils/elles sont aptes à tenir de manière autonome la comptabilité selon les dispositions légales et celles de Swiss GAP RPC 26.

Les gérant-e-s de caisses de pension observent de près l'évolution des technologies informatiques et sont en mesure d'introduire de nouvelles technologies numériques.

Ils/elles veillent à un environnement de travail moderne pour leurs collaborateurs et collaboratrices et assurent leur formation continue. Ils/elles prennent soin de leur propre formation continue.

<p><b>4. Apports de la profession à la société, l'économie, la nature et la culture</b></p> <p>Durabilité</p>	<p>Les gérant-e-s de caisses de pension prennent soin de la durabilité du 2ème pilier de la prévoyance en réalisant une prévoyance professionnelle conforme aux règlements et en tenant compte, de manière transparente, des incidences financières. Pour ce faire, ils/elles dirigent leurs institutions de manière compétente et responsable, ils/elles pratiquent une communication interne et externe ouverte, ils/elles agissent de manière précise et structurent, dirigent et surveillent le processus de placement. Ils/elles veillent également à la sécurité sociale de la population en cas de décès, de vieillesse et d'invalidité.</p> <p>En tant qu'administrateurs/administratrices de fonds de prévoyance, les gérant-e-s de caisses de pension sont conscient-e-s de leur responsabilité.</p> <p>L'examen professionnel a pour objectif de garantir que la prévoyance professionnelle soit confiée à des personnes compétentes, expérimentées et intègres afin qu'elle soit un pilier fiable de la sécurité sociale pour la population.</p>
---	--

<b>A</b>	<b>Développer la caisse de pension / assurer la réalisation du planning</b>
----------	---

**Exposé du domaine de compétences**

Les gérant-e-s de caisses de pension dirigent leur institution sur le plan organisationnel et technique. Ils/elles assurent des prestations de qualité et définissent les structures et processus de travail nécessaires. Ils/elles promeuvent une bonne gouvernance et l'assurent au moyen du système de contrôle interne (SCI).

Les gérant-e-s de caisses de pension suivent l'évolution du marché des pensions et en tirent les conclusions adéquates pour leur institution.

Ils/elles connaissent les besoins des entreprises affiliées et renforcent les relations avec leur clientèle par des contacts réguliers.

**Contexte**

Assurer la prévoyance professionnelle est un processus complexe et exigeant.

Les gérant-e-s de caisses de pension doivent être capables de maîtriser cette complexité. Ils/elles veillent au développement systématique de leur institution à partir des exigences spécifiques de la clientèle et de l'évolution du marché.

**Activité professionnelle**  
**Gérant-e-s de caisses de pension**

**A Développer la caisse de pension / assurer la réalisation du planning**

Compétences	Précision des dispositions thématiques	Critères de performance
<b>A-1</b> <b>Assurer la direction de la caisse de pension</b>	<p>Direction organisationnelle et technique d'une institution de prévoyance.</p> <p>Assurer des prestations de qualité en veillant à la définition et aux modifications nécessaires des structures et processus de travail essentiels.</p> <p>Assurer la qualité de l'administration des destinataires. Veiller au bon fonctionnement des opérations et des processus.</p> <p>Planifier les activités annuelles et veiller à l'accomplissement en temps utile des tâches en attente.</p>	<p>Les gérant-e-s de caisses de pension :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• connaissent les besoins de leur clientèle et les prennent en compte dans leur travail</li> <li>• déterminent des processus de travail efficaces et réalisent les plans, les programmes et les projets de manière pragmatique et en temps utile</li> <li>• coopèrent étroitement avec l'organe dirigeant suprême</li> <li>• coordonnent les relations avec les parties externes et les autorités</li> <li>• renforcent les relations avec leurs client-e-s par des prestations de qualité en temps utile</li> <li>• veillent à une communication interne et externe régulière, claire et compréhensible</li> <li>• suivent l'évolution de la prévoyance professionnelle et des normes correspondantes (ESG) et en déduisent les conclusions appropriées</li> <li>• contrôlent les mises à jour dans la documentation sur la gouvernance et le SCI</li> <li>• sont en mesure de réaliser et d'appliquer une gestion des risques efficace</li> </ul>
<b>A-2</b> <b>Suivre et analyser le marché de la prévoyance</b>	<p>Les gérant-e-s de caisses de pension surveillent et analysent l'évolution du marché de prévoyance et en déduisent les conclusions appropriées.</p>	
<b>A-3</b> <b>Veiller à la gouvernance et le système de contrôle interne (SCI)</b>	<p>Les gérant-e-s de caisses de pension mettent en œuvre un SCI efficace et durable.</p> <p>Ils/elles utilisent le SCI pour évaluer les actions nécessaires et proposent de nouvelles prescriptions.</p> <p>Ils/elles font évoluer régulièrement les structures de leur institution en fonction des besoins actuels.</p> <p>Ils/elles veillent à ce que les opérations soient documentées.</p>	
<b>A-4</b> <b>Gestion des risques</b>	<p>Les gérant-e-s de caisses de pension gèrent les risques de manière efficace et systématique.</p>	

<b>B</b>	<b>Veiller à l'organisation et à l'encadrement du personnel de la caisse de pension</b>
----------	---

**Exposé du domaine de compétences**

Les gérant-e-s de caisses de pension élaborent les règles d'organisation structurelle et fonctionnelle de leur caisse. Pour ce faire, ils/elles se servent des instruments d'organisation structurelle.

Les gérant-e-s de caisses de pension assurent l'encadrement du personnel de la caisse de pension en appliquant les principes d'une gestion moderne du personnel. Ils/elles sont en mesure d'élaborer, adapter et appliquer les règlements qui en découlent.

Les gérant-e-s de caisses de pension sont à même de mettre en œuvre un système de gestion des risques ; ils/elles sont conscient-e-s des risques et savent les identifier et minimiser.

**Contexte**

La structure organisationnelle d'une caisse de pension est d'une importance primordiale pour une gestion efficace.

Les gérant-e-s de caisses de pension sont en mesure de créer une caisse de pension et d'en gérer l'effectif. Ils/elles connaissent les principes d'une gestion moderne du personnel et savent les appliquer.

## Activité professionnelle

### Gérant-e-s de caisses de pension

#### B Veiller à l'organisation et à la conduite du personnel de la caisse de pension

Compétences	Précision des dispositions thématiques	Critères de performance
<b>B-1</b> <b>Élaborer et appliquer les plans d'organisation structurelle et fonctionnelle</b>	<p>Les gérant-e-s de caisses de pension connaissent les différents types d'organisation structurelle et fonctionnelle et savent les appliquer.</p> <p>Ils/elles connaissent les techniques d'organisation structurelle et fonctionnelle et savent les appliquer.</p>	<p>Les gérant-e-s de caisses de pension :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• connaissent diverses structures organisationnelles et sont conscient-e-s des différences culturelles</li> <li>• sont au fait des critères d'efficacité d'une organisation structurelle et fonctionnelle et en connaissent les techniques de mise en œuvre</li> <li>• sont conscient-e-s de la nécessité d'un équilibre efficace entre les tâches, les compétences et les responsabilités (TCR) et sont en mesure d'y parvenir</li> <li>• pratiquent un leadership actif et sont en mesure d'autogérer et de gérer leurs collaborateurs/collaboratrices de manière ciblée</li> <li>• savent mener des entretiens même difficiles</li> <li>• connaissent les divers instruments de gestion et savent les élaborer</li> <li>• sont en mesure de concevoir des processus de changement et de les réaliser</li> <li>• savent utiliser des mesures adéquates pour renforcer la cohésion de leurs équipes dans un haut niveau de satisfaction des collaborateurs/collaboratrices</li> <li>• connaissent la chaîne de valeur RH</li> <li>• savent reconnaître les éléments d'une gestion RH stratégique</li> <li>• définissent les processus RH et les mettent en œuvre</li> <li>• savent esquisser les éléments essentiels d'une stratégie RH</li> <li>• savent esquisser une conforme à l'image de marque de l'employeur et les mesures nécessaires</li> </ul>
<b>B-2</b> <b>Assurer la direction des collaborateurs et collaboratrices</b>	<p>Les gérant-e-s de caisses de pension connaissent les différents modes de gestion du personnel et leurs conséquences.</p> <p>Ils/elles connaissent divers instruments de gestion et savent les établir et les mettre en œuvre.</p> <p>Ils/elles sont en mesure de diriger leurs collaborateurs et collaboratrices en établissant des objectifs et en sachant déléguer.</p> <p>Ils/elles sont à même de mettre en œuvre des mesures visant à renforcer l'esprit d'équipe et la motivation de leurs collaborateurs et collaboratrices.</p> <p>Ils/elles savent conduire efficacement des entretiens et des évaluations personnelles avec leurs collaborateurs/collaboratrices.</p>	
<b>B-3</b> <b>Déterminer les principes de la gestion du personnel et les appliquer</b>	<p>Les gérant-e-s de caisses de pension connaissent l'importance d'une gestion moderne des ressources humaines et de la politique stratégique en ce domaine.</p> <p>Ils/elles mettent en œuvre une gestion RH efficace et axée sur la durée.</p> <p>Ils/elles veillent à recruter et fidéliser des collaborateurs/collaboratrices au profil requis, leur offrir un environnement de travail moderne et promouvoir leur développement professionnel.</p>	

	Ils/elles savent adapter les structures et assurer les processus de gestion RH.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• connaissent les conditions d'un recrutement de qualité</li> <li>• connaissent les avantages et les inconvénients des différents modèles d'horaires de travail</li> <li>• connaissent divers modèles pour la promotion du personnel</li> <li>• sont capables d'élaborer un concept de formation</li> <li>• connaissent les règlements intérieurs applicables au personnel et sont à même de les élaborer, ajuster et faire respecter.</li> </ul>
<b>B-4</b> <b>Rédiger, adapter et implémenter les règlements du personnel</b>	Les gérant-e-s de caisses de pension connaissent les règlements intérieurs applicables au personnel et sont à même de les élaborer, ajuster et faire respecter.	

<b>C</b>	<b>Soutenir et appuyer le conseil de fondation</b>
----------	--

**Exposé du domaine de compétences**

Les gérant-e-s de caisses de pension épaulent l'organe suprême lors de la planification stratégique régulière des institutions de prévoyance et initient ce processus en collaboration avec le conseil de fondation.

Ils/elles connaissent les dossiers pertinents et informent les membres du conseil de fondation ou ses commissions de manière pragmatique et en temps utile.

Ils/elles assistent avec compétence le/la président-e du conseil de fondation lors de la préparation et de la direction des réunions du conseil de fondation. Ils/elles participent à ces réunions et assurent la réalisation des décisions.

**Contexte**

En général, les conseils de fondation sont des organes de milice dont les membres exercent leur fonction, y compris la présidence, à titre accessoire. Pour cette raison, ils/elles ont besoin d'un soutien hautement qualifié et compétent.

Les gérant-e-s de caisses de pension assistent les membres des organes et mettent les documents nécessaires à leur disposition. Ils/elles contribuent à la préparation des réunions et élaborent les procès-verbaux de ces dernières de manière claire et compréhensible.

## Activité professionnelle des gérant-e-s de caisses de pension

### C – Soutenir et appuyer le conseil de fondation

Compétences	Précision des dispositions thématiques	Critères de performance
<b>C-1</b> <b>Collaborer avec le conseil de fondation afin de lancer le processus stratégique</b>	Les gérant-e-s de caisses de pension savent identifier les nécessaires adaptations de la stratégie / des principes directeurs. Ils/elles initient le processus correspondant en collaboration avec le conseil de fondation et le dirigeant.	<p>Les gérant-e-s de caisses de pension :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>reconnaissent la nécessité d'adapter la ou les stratégies et/ou les principes directeurs. Ils/elles épaulent le conseil de fondation lors de l'élaboration des bases de ces adaptations</li> <li>sont en mesure d'informer les organes de direction en temps utile de l'évolution actuelle et future de la réglementation et de ses effets. Ils/elles savent en déduire les mesures appropriées pour leur propre institution de prévoyance et les mettre en avant</li> <li>sont en mesure de fournir les informations et les documents de base nécessaires au conseil de fondation</li> <li>élaborent et coordonnent, en collaboration avec des expert-e-s, les règlements qu'ils/elles fournissent en temps utile au conseil de fondation et qu'ils/elles présentent à l'organe de direction compétent en la matière</li> <li>Sont à même de conduire efficacement les réunions des organes de direction en secondant le/la président-e</li> <li>sont en mesure de rassembler et mettre en forme de manière correcte et exhaustive tous les outils décisionnels</li> <li>élaborent de manière précise et correcte les motions à présenter lors des réunions du conseil de fondation</li> <li>gèrent les points en suspens de manière continue</li> <li>sont en mesure de mettre en œuvre les résolutions du conseil de fondation et l'en tiennent régulièrement informé</li> <li>Sont à même de négocier et de correspondre avec toutes les parties externes en tenant comptes des résolutions du conseil de fondation</li> <li>sont en mesure d'organiser et de gérer les élections régulières et extraordinaires du conseil de fondation conformément au règlement</li> </ul>
<b>C-2</b> <b>Préparer et accompagner les réunions du conseil de fondation</b>	<p>Établir l'ordre du jour de la réunion du conseil de fondation en fonction de l'actualité et des normes.</p> <p>Élaborer et présenter des propositions relatives au type et à la portée des rapports soumis au conseil de fondation</p> <p>Élaborer des propositions de recours à des expert-e-s ou spécialistes extérieur-e-s, si besoin est</p> <p>S'assurer que les membres du conseil de fondation aient connaissance de tous les dossiers pertinents et qu'ils soient informés sans délai de tout événement extraordinaire.</p> <p>Seconder la personne présidant la réunion avec l'accord du/de la président-e du conseil de fondation.</p> <p>Informer des opérations de manière compétente.</p> <p>Présenter l'évolution actuelle de la réglementation et proposer des idées pour leur mise en œuvre.</p>	
<b>C-3</b> <b>Élaborer et soutenir des rapports et des motions</b>	Élaborer des rapports et des motions pour chaque point de l'ordre du jour et les soutenir activement.	
<b>C-4</b> <b>Veiller à la mise en œuvre des décisions du conseil de fondation</b>	<p>Gérer et traiter la liste des points en suspens.</p> <p>Mandater et superviser les services internes et externes</p> <p>Correspondre avec les autorités, les expert-e-s, les consultant-e-s, les banques etc.</p>	
<b>C-5</b> <b>Gérer les élections du conseil de fondation</b>	Gérer le processus d'élection du conseil de fondation en tenant compte du règlement de la fondation.	

Niveau de qualification requis

<b>D</b>	<b>Assurer la communication / faire des présentations</b>
----------	---

**Exposé du domaine de compétences**

Les gérant-e-s de caisses de pension élaborent le plan de communication et le mettent en œuvre. Ce faisant, ils/elles tiennent strictement compte des besoins d'information des groupes cible individuels.

Les gérant-e-s de caisses de pension sont en mesure d'informer les destinataires, les employeurs et les organes tels que le conseil de fondation de manière compétente, transparente et ciblée.

Ils/elles assurent les relations et la sensibilisation publiques. Pour ce faire, ils/elles pratiquent une communication adaptée aux groupes cible et aux objectifs de la communication.

**Contexte**

Le sujet de la prévoyance professionnelle est un thème récurrent dans les médias et souvent présenté sous un jour négatif.

La communication sur leur propre caisse de pension est très importante pour les gérant-e-s de caisses de pension ; ils/elles connaissent les outils de communication et savent les utiliser. Ils/elles contribuent ainsi à une perception positive de leur institution par les parties prenantes.

**Activité professionnelle**  
**Gérant-e-s de caisses de pension**

**D – Assurer la communication / faire des présentations**

Compétences	Précision des dispositions thématiques	Critères de performance
<b>D-1</b> <b>Élaborer et mettre en œuvre le plan de communication</b>	Élaborer un plan de communication pour sa caisse de pension. Appliquer les principes du plan pour projeter et budgéter les mesures de communication individuelles.	Les gérant-e-s de caisses de pension: <ul style="list-style-type: none"> <li>• connaissent et appliquent les principes d'une communication compréhensible</li> <li>• communiquent avec professionnalisme en utilisant les techniques de présentation les plus avancées</li> <li>• connaissent les besoins et les comportements des groupes cible en matière d'information et en tiennent compte dans la structure de communication de leur caisse de pension</li> <li>• connaissent les principes d'une communication systématique et adaptée aux ressources financières et humaines</li> <li>• savent exploiter les canaux de communication numériques et utiliser les outils de communication audio-visuels</li> <li>• mandatent des entreprises de communication externes si nécessaire, leur précisent les besoins de la caisse de pension et supervisent le processus</li> <li>• fournissent en professionnel-le-s des renseignements aux médias et connaissent les principes régissant les relations avec les médias</li> <li>• communiquent en temps utile et de manière adéquate et honnête en cas de crise</li> <li>• sont conscient-e-s des principes éthiques majeurs de la communication</li> <li>• se sont familiarisé-e-s avec les obligations d'information prescrites par la loi et les principes fondamentaux du droit de communication</li> <li>• connaissent et mettent en pratique les outils de contrôle de l'efficacité</li> <li>• sont en mesure d'explicitier des sujets complexes de manière autonome, compétente et compréhensible, axée à la fois sur la science et la pratique</li> </ul>
<b>D-2</b> <b>Orienter les parties concernées et les encadrer au niveau de la communication</b>	Les gérant-e-s de caisses de pension communiquent de manière systématique et compréhensible avec les organes de la fondation et les parties concernées internes et externes en tenant compte des obligations d'information prescrites par la loi.	
<b>D-3</b> <b>Assurer les relations et la sensibilisation publiques, gérer la collaboration avec les spécialistes en communication externes</b>	<p>Les gérant-e-s de caisses de pension assurent les relations et la sensibilisation publiques Ils/elles pratiquent une communication en ligne axée sur les parties concernées et les objectifs de la communication, coopèrent avec les médias et assurent une surveillance continue.</p> <p>Ils/elles mandatent des entreprises de communication externes le cas échéant et pilotent la coopération avec professionnalisme et efficacité.</p>	
<b>D-4</b> <b>Connaître et mettre en œuvre les techniques de présentation</b>	Les gérant-e-s de caisses de pension maîtrisent les techniques et outils de présentation modernes et les utilisent avec professionnalisme.	
<b>D-5</b> <b>Élaborer des rapports à contenu scientifique et des présentations</b>	Les gérant-e-s de caisses de pension élaborent les rapports et présentations nécessaires (pour les plateformes papier et numériques) en tenant compte du plan de communication. Ce faisant, ils/elles agissent de manière autonome et compétente, ils/elles choisissent le mode de présentation adéquat et élaborent des textes axés à la fois sur la science et la pratique.	

<b>E</b>	<b>Respecter les lois, ordonnances, règlements et directives</b>
----------	--

**Exposé du domaine de compétences**

Les gérant-e-s de caisses de pension analysent et interprètent les dispositions réglementaires et veillent à leur mise en œuvre. Ainsi, ils/elles réalisent une prévoyance professionnelle conforme aux lois et aux règlements.

Ils/elles suivent l'évolution réglementaire de la prévoyance professionnelle et s'expriment lors des procédures de consultation. Parallèlement, ils/elles suivent l'évolution de la jurisprudence et en assurent la mise en œuvre sous forme de règlements corrects en temps utile.

**Contexte**

La prévoyance professionnelle est complètement réglée par la loi. A part la loi, un certain nombre d'ordonnances et directives émises par la Commission de haute surveillance sont à respecter.

Autant les dispositions légales que les ordonnances et directives concernant la prévoyance professionnelle évoluent continuellement. De plus, les décisions des tribunaux ont également une influence dans ce domaine.

Les gérant-e-s de caisses de pension doivent tenir compte des modifications réglementaires en temps utile et assurer leur mise en œuvre selon les prescriptions légales.

**Activité professionnelle  
Gérant-e-s de caisses de pension**

**E – Respecter les lois, ordonnances, règlements et directives**

Compétences	Précision des dispositions thématiques	Critères de performance
<p><b>E-1</b> <b>Analyser et interpréter les dispositions réglementaires et veiller à leur mise en œuvre</b></p>	<p>Définir quelles sont les dispositions réglementaires essentielles pour exercer la profession. Acquérir les connaissances théoriques pour effectuer cette définition, comprendre le contenu des dispositions réglementaires et établir les bases pour son application pratique.</p>	<p>Les gérant-e-s de caisses de pension:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sont en mesure d'assurer une prévoyance professionnelle correcte et précise du point de vue légale et juridique.</li> <li>• s'assurent annuellement de la mise à jour et de l'application des nouvelles dispositions légales.</li> <li>• participent de manière décisive à la formation de l'opinion lors des procédures de consultation portant sur des changements réglementaires et communiquent ces modifications en temps utile aux milieux professionnels.</li> <li>• participent aux processus de changements réglementaires et juridique et intègrent ces changements dans leurs activités.</li> </ul>
<p><b>E-2</b> <b>Suivre les développements réglementaires, évaluer la nécessité d'intervenir et agir en conséquence.</b></p>	<p>Les gérant-e-s de caisses de pension sont garants de la mise à jour annuelle et de l'application des dispositions légales actualisées. Ils/elles définissent et initient la mise en place d'éventuelles mesures appropriées.</p>	
<p><b>E-3</b> <b>Observer l'évolution de la jurisprudence</b></p>	<p>Les gérant-e-s de caisses de pension participent aux processus de changements réglementaires ; ils/elles tiennent compte des développements et changements dans leur activité professionnelle. Ils/elles contribuent à la formation et à la diffusion de l'opinion lors des procédures de consultation portant sur les changements réglementaires.</p>	
<p><b>E-4</b> <b>Veiller à la mise en œuvre des modifications contenues dans les documents constitutionnels de la fondation</b></p>	<p>Reconnaître et s'assurer de la mise à jour nécessaire des documents de base de la fondation lors de modifications légales ou de nouvelles ordonnances.</p>	

Niveau de qualification requis

<b>F</b>	<b>Veiller aux processus et à l'organisation des placements corrects</b>
----------	--

### **Exposé du domaine de compétences**

Les gérant-e-s de caisses de pension soutiennent le processus de placement et veillent à l'exécution des placements conformément à la loi, aux ordonnances et au règlement de placement.

Ils/elles sont à même d'évaluer la nécessité d'agir et élaborent des plans d'action pour les organes compétents.

Ils/elles ont une bonne connaissance des instruments de placement traditionnels et non traditionnels et sont en mesure d'évaluer leurs rendements et risques potentiels.

Ils/elles sont en mesure d'évaluer et de mettre en œuvre des solutions de placement durables.

### **Contexte**

La stratégie de placement est un volet essentiel pour obtenir les rendements indispensables aux caisses de pension. Les gérant-e-s de caisses en faveur du personnel reconnaissent l'importance de ce volet ; ils/elles épaulent les organes compétents dans le processus de placement.

Les règles en matière de placement fixées par la LPP et l'OPP2 sont à respecter de manière systématique. En cas de dérogation, des mesures adéquates sont proposées. Si le conseil de fondation en exprime le besoin, les critères ESG et les risques pour la durabilité sont pris en compte dans le processus de placement et surveillés.

**Activité professionnelle**  
**Gérant-e-s de caisses de pension**

**F – Veiller aux processus et à l’organisation des placements corrects**

Compétences	Précision des dispositions thématiques	Critères de performance
<b>F-1</b> <b>Soutenir le processus de placement et veiller à sa mise en œuvre</b>	Les gérant-e-s de caisses de pension épaulent les organes compétents lors de l’élaboration ou de l’adaptation du processus de placement et s’assurent que les critères et prescriptions légales et réglementaires soient respectés lors des placements. Ils/elles garantissent que le règlement de placement satisfasse à tout moment aux circonstances actuelles.	Les gérant-e-s de caisses de pension : <ul style="list-style-type: none"> <li>• sont en mesure d’épauler les organes responsables de la gestion du patrimoine de manière globale.</li> <li>• reconnaissent les actions nécessaires et élaborent des plans d’action pour les organes compétents.</li> <li>• ont une bonne connaissance des instruments de placement traditionnels et non traditionnels et des produits dérivés basés sur ces instruments.</li> <li>• étudient l'utilisation responsable des ressources, évaluent les solutions correspondantes en tenant compte de leurs opportunités, risques et coût et les mettent en œuvre le cas échéant.</li> </ul>
<b>F-2</b> <b>Mandater les études ALM et suivre leur réalisation, intégrer leurs résultats</b>	Les gérant-e-s de caisses de pension assurent le suivi régulier de la stratégie de placement à long terme et donnent l’alerte pour des vérifications extraordinaires en cas d’évènements exceptionnels. Ils/elles mettent en œuvre les changements décidés par les organes compétents et savent qui doit en être informé et sous quelle forme	
<b>F-3</b> <b>Contribuer au choix de prestataires externes et conclure les contrats</b>	Les gérant-e-s de caisses de pension épaulent les organes compétents lors du choix des partenaires externes et s’assurent que les contrats correspondent aux conditions négociées au préalable.	
<b>F-4</b> <b>Implémenter les décisions de placement, surveiller les placements effectués</b>	Les gérant-e-s de caisses de pension mandatent la mise en œuvre des décisions de placement au nom des organes compétents et en supervisent l’exécution correcte. Ils/elles mandatent des services internes ou externes pour assurer une surveillance adéquate des placements.	

<b>F-5</b> <b>Connaître et appliquer les normes de durabilité (ESG)</b>	Les gérant-e-s de caisses de pension connaissent les normes de durabilité individuelles et les initiatives d'intégration de facteurs ESG, les suivent et sont donc en mesure de les analyser et les appliquer.	
--	--	--

Niveau de qualifications requis

<b>G</b>	<b>Être familiarisé-e-s avec les principes actuariels et évaluer leurs conséquences</b>
----------	---

**Exposé du domaine de compétences**

Les gérant-e-s de caisses de pension reconnaissent l'importance des paramètres actuariels. Ils/elles en connaissent les principes ainsi que les conséquences en cas de changements et/ou de modifications.

Ils/elles maîtrisent les principes et relations actuariels et savent les appliquer. Ils/elles savent évaluer l'impact des ajustements de prestations sur les contributions.

Ils/elles coopèrent activement avec les expert-e-s en assurances de pension et s'assurent que les données utiles dans ce contexte soient fournies dans un format correct.

**Contexte**

Les paramètres actuariels font partie des éléments essentiels qui assurent la stabilité des institutions de prévoyance à moyen et long terme. Leur adaptation aux évolutions économiques et démographiques doit se faire en temps utile pour garantir la sécurité de ces institutions.

Les gérant-e-s de caisses de pension suivent leur évolution de près et coopèrent dans ce contexte avec l'expert-e en assurances de pension. Ils élaborent et soumettent conjointement les documents et motions nécessaires aux organes de la fondation.

## Activité professionnelle des gérant-e-s de caisses de pension

### G – Être familiarisé-e-s avec les principes actuariels et évaluer leurs conséquences

Compétences	Précision des dispositions thématiques	Critères de performance
<b>G-1</b> <b>Connaître les principes des mathématiques financières</b>	Comprendre le calcul des intérêts courus sur les capitaux et les versements périodiques, leur mise à l'escompte, être familiarisé-e avec les concepts de la valeur actuelle et de la valeur finale.	Les gérant-e-s de caisses de pension : <ul style="list-style-type: none"> <li>• sont en mesure d'assurer une prévoyance professionnelle correcte du point de vue actuariel</li> <li>• assurent l'échange avec l'expert-e en assurances de pension</li> </ul>
<b>G-2</b> <b>Connaître les principes et les applications de la statistique et des calculs de probabilité</b>	Maîtriser les principes de la statistique, du calcul de probabilité et des notions de base actuarielles.	
<b>G-3</b> <b>Évaluer les modifications des cotisations et des prestations</b>	Maîtriser les principes actuariels, les principes des prestations et du financement selon les systèmes de primauté des cotisations et primauté des prestations, incluant les impacts de l'évolution des salaires, des taux d'intérêt et des bases actuarielles ; connaître leurs effets lors des adaptations / changements.	
<b>G-4</b> <b>Connaître et évaluer les éléments actuariels des comptes annuels</b>	Maîtriser les composants actuariels des comptes annuels et de l'expertise actuarielle, comprendre les questions d'évaluation spécifiques tels que les découverts etc. ; donner des ordres en conséquence.	
<b>G-5</b> <b>Savoir collaborer avec les expert-e-s en assurances de pension</b>	Fournir les données nécessaires pour établir les comptes annuels, l'expertise actuarielle, rédiger les appels d'offres de réassurance, calculs IAS etc., coordonner les adaptations des règlements le cas échéant et assurer l'échange continu d'informations concernant l'évolution économique et structurelle de l'entreprise et son impact sur l'institution de prévoyance.	

Niveau de qualification requis

<b>H</b>	<b>Assurer les finances et la comptabilité</b>
----------	--

**Exposé du domaine de compétences**

Les gérant-e-s de caisses de pension reconnaissent l'importance des finances et de la comptabilité. Ils/elles maîtrisent les dispositions légales, notamment la norme Swiss GAAP RPC 26, pour établir les comptes annuels.

Ils/elles sont en mesure de définir et de mettre en œuvre la structure organisationnelle des finances et de la comptabilité. Ils/elles connaissent les exigences auxquelles le système de contrôle interne doit répondre et savent l'utiliser.

Ils/elles sont en mesure d'établir les comptes annuels et d'en rendre compte. Ils/elles collaborent avec la société de révision externe et le/la expert-e en assurances de pension et sont en mesure d'accompagner ensemble les processus.

**Contexte**

Les finances et la comptabilité tiennent une place très importante dans le domaine des institutions de prévoyance. Gérer les deux est une tâche exigeante qui doit être assurée avec minutie.

Les gérant-e-s de caisses de pension s'assurent que les comptes annuels soient établis en temps utile et avec le professionnalisme requis et qu'ils rendent compte correctement de la situation financière de leur institution de prévoyance. Dans ce contexte, il convient de respecter les dispositions légales en matière de comptabilité et la norme Swiss GAAP RPC 26.

**Activité professionnelle**  
**Gérant-e-s de caisses de pension**

**H – Gérer les finances et la comptabilité**

Compétences	Précision des dispositions thématiques	Critères de performance
<b>H-1</b> <b>Assurer l'organisation de la comptabilité</b>	Les gérant-e-s de caisses de pension connaissent les principes et les prescriptions s'appliquant aux institutions de prévoyance ; ils/elles fixent les objectifs et prescrivent l'organisation de la comptabilité.	Les gérant-e-s de caisses de pension : <ul style="list-style-type: none"> <li>• sont en mesure de prescrire la structure organisationnelle des institutions de prévoyance professionnelle et de la mettre en œuvre</li> <li>• connaissent les exigences auxquelles le système de contrôle interne doit répondre pour fonctionner de manière adéquate et savent l'utiliser</li> <li>• sont en mesure d'établir les règles nécessaires à la comptabilité pour pouvoir en extraire les analyses et évaluations nécessaires</li> <li>• sont en mesure d'établir et/ou de faire établir les comptes annuels en respectant les dispositions légales, notamment la norme Swiss GAAP RPC 26, et en assurent les comptes rendus</li> <li>• veillent à l'information et à la communication concernant les comptes annuels entre les personnes impliquées dans l'institution de prévoyance</li> <li>• savent analyser les comptes annuels, interpréter correctement les résultats et mettre en œuvre les mesures arrêtées</li> <li>• se sont familiarisé-e-s avec les exigences de la société de révision et de l'expert-e en assurances de pension, savent fournir les informations nécessaires et accompagner les processus impliquant ces deux intervenants</li> <li>• sont à même d'initier et de gérer les processus de planification</li> </ul>
<b>H-2</b> <b>Veiller à l'application des normes de comptabilité et d'établissement des comptes</b>	Les gérant-e-s des caisses de pension connaissent les divers aspects de la surveillance interne, les tâches et le fonctionnement du contrôle interne. Ils/elles sont en mesure d'établir ou de faire établir en temps utile, sur la base de la comptabilité actuelle, les comptes annuels, les comptes intermédiaires et les rapports conformément aux dispositions légales, notamment la norme Swiss GAAP RPC 26.  Ils/elles savent analyser les comptes annuels, en tirer les conclusions appropriées, recommander des mesures et gérer les interventions.	
<b>H-3</b> <b>Soutenir la révision des comptes annuels activement</b>	Les gérant-e-s des caisses de pension veillent à la constitution d'une solide documentation destinée à la société de révision. Ils/elles en accompagnent l'audit, savent interpréter et communiquer ses rapports et leurs résultats pour la «management letter» et le rapport d'audit et initier des mesures le cas échéant. Ils/elles veillent à ce que les données soient fournies à l'interface avec le/la expert-e en assurances de pension.	
<b>H-4</b> <b>Organiser et surveiller la planification financière</b>	Les gérant-e-s des caisses de pension définissent et coordonnent les objectifs (liquidité et rentabilité) et les prescriptions concernant les flux de trésorerie futurs (entrées/sorties/placements) dans le cadre du budget et du plan financier. Ils/elles utilisent les instruments de contrôle financier statiques et/ou dynamiques de façon appropriée et en appliquent les résultats à des fins dirigeantes.	

Niveau de qualification requis

<b>I</b>	<b>S'assurer du bon fonctionnement des technologies informatiques</b>
----------	---

### **Exposé du domaine de compétences**

Les gérant-e-s de caisses de pension sont en mesure d'assurer la continuité des opérations informatiques ; ils/elles sont conscient-e-s de l'importance des technologies informatiques dans leur travail quotidien.

Ils/elles connaissent les dispositions légales concernant la sécurité et la protection des données ; ils/elles sont en mesure d'en garantir le plein respect.

Ils/elles reconnaissent la nécessité d'une adaptation matérielle et logicielle due à la numérisation et sont en mesure d'évaluer et d'introduire de nouvelles solutions.

Ils/elles sont en mesure d'initier des projets dans les domaines numériques et/ou informatiques et de surveiller leur introduction.

### **Contexte**

Des solutions informatiques modernes sont nécessaires pour garantir la continuité des opérations. Elles permettent de soutenir et garantir une mise en œuvre efficace.

La sécurité et la protection des données sont essentielles pour mener à bien le travail de prévoyance professionnelle. Pour cette raison, il faut prendre des dispositions informatiques adéquates et exhaustives.

## Activité professionnelle Gérant-e-s de caisses de pension

### I – S’assurer du bon fonctionnement des technologies informatiques

Compétences	Précision des dispositions thématiques	Critères de performance
<b>I-1 Veiller au bon déroulement des opérations en cours</b>	Les gérant-e-s de caisses de pension connaissent les principes et les prescriptions pour assurer la continuité des opérations. Ils/elles connaissent les contrats, leurs durées et les concessionnaires.	Les gérant-e-s de caisses de pension : <ul style="list-style-type: none"> <li>• sont en mesure d’assurer l’organisation requise.</li> <li>• connaissent les exigences relatives à un système adéquat de sécurité des données et assurent que ce système soit disponible.</li> <li>• sont en mesure de garantir la protection des données et le respect des droits fondamentaux des assuré-e-s.</li> <li>• sont en mesure de créer ou de mandater la création d’un système d’archivage qui tienne compte des dispositions spécifiques, en assurent le respect et veillent à une surveillance efficace.</li> <li>• sont en mesure de se pencher sur les questions de numérisation et d’en initier la mise en œuvre.</li> <li>• connaissent les exigences relatives aux solutions de matériel et de logiciel, sont à même de (faire) évaluer ces solutions et assurent leur introduction.</li> <li>• sont en mesure d’initier des projets dans le domaine numérique et/ou informatique et d’assurer et de surveiller leur mise en œuvre.</li> </ul>
<b>I-2 Garantir la sécurité et la protection des données</b>	Les gérantes de caisses de pension connaissent les différents aspects de la sécurité et de la protection des données et les dispositions légales qui leur servent de base.  Ils/elles s’assurent que les mesures à prendre soient déterminées dans un plan de sécurité et veillent à la mise en œuvre de ces mesures.  Ils/elles s’assurent que la protection des données soit garantie et que les dispositions correspondantes soient respectées.	
<b>I-3 Élaborer le programme d’archivage, surveiller l’archivage</b>	Les gérant-e-s de caisses de pension sont en mesure d’élaborer un plan d’archivage qui tienne compte des dispositions légales et des conditions techniques.  Ils/elles sont en mesure de mettre en œuvre un système de gestion de l’environnement.	
<b>I-4 Connaître le potentiel de la numérisation</b>	Les gérant-e-s de caisses de pension connaissent tous les aspects de la numérisation. Ils/elles identifient les besoins des parties prenantes de leur institution de prévoyance et initient des mesures de mise en œuvre.	
<b>I-5 Suivre les développements technologiques, lancer et surveiller des projets dans ce domaine</b>	Les gérant-e-s de caisses de pension sont en mesure de reconnaître les modifications nécessaires et de mettre en œuvre les mesures de renouvellement, extension ou adaptation requises.	

	<p>Ils/elles font appel à leur professionnalisme pour lancer des projets et mettre en place une organisation efficace.</p> <p>Ils/elles sont en mesure d'accompagner des projets de manière proactive et veillent à leur mise en place en temps utile.</p>	
--	--	--

Niveau de qualification requis

<b>K</b>	<b>Être au courant des aspects économiques et sociaux</b>
----------	---

**Exposé du domaine de compétences**

Les gérant-e-s de observent activement les interrelations, les variables et les évolutions macroéconomiques et sont en mesure d'en déduire les opportunités et les risques en fonction du paysage macroéconomique.

Ils/elles savent intégrer les aspects de durabilité dans leur entreprise / caisse de pension et en connaissent les avantages et les inconvénients.

**Contexte**

L'économie et ses tendances sont d'une importance capitale dans la prévoyance professionnelle. Pour le développement des caisses de pension, il est donc décisif de connaître les interrelations et les variables déterminantes afin d'en déduire les mesures appropriées.

Les aspects de durabilité sont d'une importance croissante, et les caisses de pension en tant qu'acteurs des marchés financiers doivent s'en préoccuper, en connaître les avantages et les inconvénients et en déduire des mesures adéquates pour leur propre fonctionnement.

**Activité professionnelle  
Gérant-e-s de caisses de pension**

**K – Être au courant des aspects économiques et sociaux**

Compétences	Précision des dispositions thématiques	Critères de performance
<p><b>K-1</b> <b>Observer activement les interrelations, les variables et les évolutions macroéconomiques</b></p>	<p>Observer, comprendre et évaluer de manière critique les variables macroéconomiques pertinentes pour sa propre caisse de pension : taux d'intérêt, taux de change, inflation, croissance économique, taux de chômage, emploi et changements structurels, balance des paiements, politique monétaire, finances publiques, démographie</p>	<p>Les gérant-e-s de caisses de pension :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• savent trouver des informations et des données spécifiques sur les variables macroéconomiques pertinentes et les traiter</li> <li>• sont en mesure d'évaluer l'impact des variables déterminantes du développement économique (conjoncture / croissance)</li> <li>• sont en mesure d'évaluer l'impact de la politique monétaire sur l'évolution des taux d'intérêt, sur l'inflation, la croissance économique et les taux de change</li> <li>• sont en mesure d'évaluer l'impact de la mondialisation, des mutations technologiques, de la démographie et de l'évolution des besoins sur le marché du travail</li> <li>• sont en mesure d'aborder de manière critique les prévisions concernant le développement économique</li> <li>• sont en mesure d'évaluer les objectifs, les possibilités et les limites de l'action de l'État pour peser sur les variables conjoncturelles déterminantes</li> <li>• sont en mesure d'évaluer l'impact des variables conjoncturelles sur leur propre institution de prévoyance (opportunités et risques, adaptations stratégiques)</li> <li>• sont en mesure d'analyser les stratégies d'entreprise et de placement du point de vue de la durabilité, de reconnaître les mesures/adaptations requises le cas échéant et d'en évaluer les avantages et les inconvénients</li> <li>• reconnaissent les grandes tendances et en déduisent les conséquences</li> </ul>
<p><b>K-2</b> <b>Évaluer les opportunités et les risques présentés par le paysage macroéconomique</b></p>	<p>Les gérant-e-s de caisses de pension évaluent l'impact des variables déterminantes énumérées ci-dessus sur leur propre entreprise / caisse de pension / institution de prévoyance. Ils/elles en déduisent les opportunités et les risques et préparent les mesures adéquates.</p>	
<p><b>K-3</b> <b>Prendre en compte les aspects de durabilité dans l'activité de sa propre entreprise / caisse de pension / institution de prévoyance</b></p>	<p>Les gérant-e-s de caisses de pension évaluent de manière critique les opportunités, nécessités, avantages et inconvénients des activités durables ou relativement durables de leur propre entreprise / caisse de pension / institution de prévoyance.</p>	
<p><b>K-4</b> <b>Savoir repérer les tendances et les développements et évaluer les actions nécessaires</b></p>	<p>Repérer et observer les tendances professionnelles, écologiques, politiques, sociales et économiques en relation avec le modèle suisse des trois piliers de prévoyance.</p> <p>En déduire un plan d'action.</p>	

Niveau de qualifications requis

<b>L</b>	<b>Fidéliser la clientèle et l'élargir et/ou l'acquérir</b>
----------	---

**Exposé du domaine de compétences**

Les gérant-e-s de caisses de pension assistent l'organe suprême dans l'élaboration de la stratégie de croissance en fonction de la situation économique de la caisse de pension et du marché de la prévoyance.

Ils/elles entretiennent les relations avec la clientèle existante afin de la satisfaire et d'éviter ainsi des annulations. Ils/elles savent déterminer les besoins de la clientèle en temps utile et conduire des entretiens de conseil.

**Contexte**

Toute institution de prévoyance doit aligner sa stratégie de croissance sur la réalité économique et sur le marché. La croissance d'une institution doit être conforme à la stratégie mise en œuvre ; celle-ci est à redéfinir régulièrement par le processus approprié.

Les relations avec la clientèle existante sont à enrichir et renforcer de manière systématique. Les gérant-e-s de caisses de pension connaissent les besoins de leur clientèle par le biais d'entretiens réguliers menés avec compétence.

## Activité professionnelle des gérant-e-s de caisses de pension

### L – Fidéliser la clientèle et l'élargir et/ou l'acquérir

Compétences	Précision des dispositions thématiques	Critères de performance
<b>L-1</b> <b>Déterminer la stratégie d'élargissement et d'acquisition de la clientèle et la stratégie de croissance de l'institution</b>	<p>L'organe suprême de l'institution de prévoyance détermine la stratégie de croissance sur la base de son degré de couverture et des prévisions financières. Cette stratégie détermine les activités d'élargissement et d'acquisition de la clientèle.</p>	<p>Les gérant-e-s de caisses de pension :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sont au fait du potentiel de croissance de l'institution, lequel est à la base de toute activité d'élargissement et/ou d'acquisition</li> <li>• sont en mesure de déterminer les besoins de leur clientèle et de prendre des mesures en conséquence</li> <li>• conduisent des entretiens avec leur client-e-s et les avertissent des changements et modifications</li> <li>• savent mettre en œuvre des programmes et des plans en temps utile</li> <li>• assurent un service de haute qualité et prennent des mesures adéquates en cas de besoin</li> <li>• sont capables de comprendre les besoins de leurs client-e-s lors d'un entretien et de formuler une offre adaptée</li> <li>• sont en mesure de contribuer à la conclusion de contrats et d'assurer leur mise en œuvre</li> </ul>
<b>L-2</b> <b>Conserver, entretenir et développer les relations avec la clientèle</b>	<p>Les gérant-e-s de caisses de pension maintiennent des relations étroites avec leur clientèle par des contacts réguliers.</p> <p>Les gérant-e-s de caisses de pension déterminent les besoins de leur clientèle à travers des entretiens et les retours d'expérience de la clientèle et en déduisent des actions concrètes.</p> <p>Ils/elles sensibilisent les client-e-s à l'évolution de leurs besoins et les avertissent en cas de modification de la loi et des ordonnances afin de développer la relation.</p>	
<b>L-3</b> <b>Mener des entretiens complexes</b>	<p>Les gérant-e-s de caisses de pension visitent régulièrement leurs client-e-s et identifient leurs besoins.</p> <p>Ils/elles signalent aux client-e-s les évolutions nécessaires et les conseillent en ce sens.</p>	
<b>L-4</b> <b>Soigner les relations avec les partenaires commerciaux</b>	<p>Les gérant-e-s de caisses de pension entretiennent un contact régulier et professionnel pour conforter les relations avec leurs partenaires commerciaux dans le cadre de visites et d'événements.</p>	